



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'obligations
Letko Brosseau Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	10

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Letko Brosseau Fonds d'obligations /
Letko Brosseau Bond Fund

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Letko Brosseau Fonds d'obligations / Letko Brosseau Bond Fund (ci-après « le Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables, et l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 5 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944



	2024 \$	2023 \$
Actif courant		
Encaisse	29 393	16 974
Placements	22 275 924	17 925 656
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	139 062	118 321
	22 444 379	18 060 951
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	-	44 865
Charges à payer	15 375	14 937
	15 375	59 802
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	22 429 004	18 001 149

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	2 354 899	1 937 459
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	9,5244 \$	9,2911 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur



	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	18 001 149	18 392 925
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 151 087	1 125 725
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	4 566 994	1 889 819
Réinvestissement des distributions	643 024	539 340
Rachat	(1 282 185)	(3 406 109)
	3 927 833	(976 950)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(651 065)	(540 551)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	22 429 004	18 001 149



	2024	2023
	\$	\$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	653 276	540 436
Revenus de dividendes	6 779	15 211
Revenus nets de prêts de titres (note 9)	4 551	4 952
Gain (perte) de change sur encaisse	(38)	-
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(219 215)	(362 079)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	724 533	948 309
	1 169 886	1 146 829
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 10)	4 278	4 976
Honoraires professionnels	13 257	15 505
Droits de dépôt	1 064	448
Coûts de transactions de portefeuille	200	175
	18 799	21 104
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 151 087	1 125 725
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	0,5484	0,5374



	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 151 087	1 125 725
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur encaisse	38	-
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	219 215	362 079
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(724 533)	(948 309)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	6 872 802	12 897 685
Achats de placements	(10 717 790)	(11 923 384)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(20 741)	(42 702)
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	(44 865)	44 865
Charges à payer	438	2 745
	(3 264 349)	1 518 704
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 566 994	1 889 819
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(1 282 185)	(3 406 109)
Distributions payées en espèces aux porteurs de parts rachetables	(8 041)	(1 211)
	3 276 768	(1 517 501)
Variation de l'encaisse	12 419	1 203
Encaisse au début de l'exercice	16 974	15 771
Encaisse à la fin de l'exercice	29 393	16 974

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

Intérêts reçus	632 535 \$	497 191 \$
Dividendes reçus	6 779 \$	15 964 \$
Intérêts payés	-	210 \$



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
British Columbia Investment Management Corporation			
4,900 %, 2033-06-02	600 000	597 845	649 439
CPPIB Capital			
1,950 %, 2029-09-30	500 000	443 870	472 700
3,950 %, 2032-06-02	700 000	674 519	718 016
Financière CDP			
3,700 %, 2028-03-08	1 000 000	982 400	1 016 846
3,950 %, 2029-09-01	985 000	994 032	1 014 383
Obligations à rendement réel du gouvernement canadien			
taux variable, 2041-12-01	170 000	248 624	264 465
taux variable, 2044-12-01	185 000	240 936	256 872
Ontario Teachers' Finance Trust			
4,150 %, 2029-11-01	835 000	844 875	866 776
Province de la Colombie-Britannique			
4,150 %, 2034-06-18	655 000	640 551	671 671
Province de la Saskatchewan			
2,650 %, 2027-06-02	150 000	152 460	148 712
Province de l'Ontario			
1,850 %, 2027-02-01	75 000	79 089	73 268
2,600 %, 2027-06-02	950 000	988 845	940 925
2,150 %, 2031-06-02	275 000	251 734	255 396
3,650 %, 2033-06-02	1 145 000	1 076 991	1 142 567
4,150 %, 2034-06-02	550 000	539 000	565 055
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
3,000 %, 2026-06-02	700 000	763 349	699 732
Province du Manitoba			
2,600 %, 2027-06-02	200 000	202 720	198 016
2,050 %, 2031-06-02	710 000	645 957	653 975
4,250 %, 2034-06-02	800 000	788 396	825 408
Province du Nouveau-Brunswick			
2,600 %, 2026-08-14	250 000	264 745	248 381
PSP Capital			
2,600 %, 2032-03-01	1 160 000	997 438	1 090 738
4,150 %, 2033-06-01	325 000	308 295	335 325
		12 726 671	13 108 666
Municipalités et institutions parapubliques			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
1,350 %, 2026-06-30	250 000	250 600	243 946
3,350 %, 2027-06-01	100 000	99 840	100 664
Municipalité régionale de York			
2,500 %, 2026-06-02	325 000	327 783	322 664
2,650 %, 2029-04-18	150 000	146 490	146 570



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Municipalités et institutions parapubliques (suite)			
Toronto Hydro Corporation			
2,520 %, 2026-08-25	500 000	478 530	494 510
2,430 %, 2029-12-11	150 000	133 920	143 037
		1 437 163	1 451 391
Total des obligations gouvernementales canadiennes		14 163 834	14 560 057
Obligations de sociétés			
407 International			
1,800 %, 2025-05-22	500 000	503 640	497 221
Allied Properties Real Estate Investment Trust			
1,726 %, 2026-02-12	175 000	175 000	170 501
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
5,500 %, 2028-01-14	145 000	148 510	152 787
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,620 %, 2026-12-02	480 000	496 896	475 276
Banque de Montréal			
2,700 %, 2026-12-09	240 000	263 400	237 932
3,190 %, 2028-03-01	200 000	193 034	198 775
Banque Royale du Canada			
5,228 %, 2030-06-24	190 000	198 512	202 959
Banque Toronto-Dominion			
5,491 %, 2028-09-08	475 000	475 000	504 195
4,680 %, 2029-01-08	250 000	244 105	259 008
Bell Canada			
3,350 %, 2025-03-12	500 000	521 980	499 900
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	95 760
Capital Power Corporation			
4,986 %, 2026-01-23	200 000	201 242	202 534
Enbridge			
5,700 %, 2027-11-09	85 000	89 471	89 680
Enbridge Pipelines			
3,520 %, 2029-02-22	100 000	96 300	99 243
Financière Sun Life			
2,580 %, 2032-05-10	200 000	184 284	195 663
5,500 %, 2035-07-04	500 000	499 485	536 005
Fortis			
2,180 %, 2028-05-15	165 000	159 423	158 498
Hydro One			
3,930 %, 2029-11-30	200 000	198 800	203 877
RioCan Fonds de placement immobilier			
5,962 %, 2029-10-01	95 000	94 968	101 719
Rogers Communications			
3,100 %, 2025-04-15	300 000	298 680	299 665
3,250 %, 2029-05-01	105 000	99 288	102 429

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
SmartCentres Real Estate Investment Trust			
3,192 %, 2027-06-11	165 000	163 208	162 444
3,526 %, 2029-12-20	105 000	97 545	101 233
Société Financière Manuvie			
2,237 %, 2030-05-12	200 000	188 880	199 111
5,409 %, 2033-03-10	75 000	74 265	78 659
Telus Corporation			
2,750 %, 2026-07-08	200 000	199 268	197 991
2,350 %, 2028-01-27	100 000	99 725	96 353
3,300 %, 2029-05-02	105 000	99 855	102 826
Thomson Reuters Corporation			
2,239 %, 2025-05-14	400 000	382 440	398 197
Total des obligations de sociétés		6 547 184	6 620 441
Total des obligations		20 711 018	21 180 498
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor de l'Alberta			
2025-06-03	20 000	19 701	19 701
Bons du Trésor de l'Ontario			
2025-01-22	50 000	49 595	49 595
2025-02-05	20 000	19 827	19 827
2025-02-19	120 000	119 120	119 120
2025-02-26	70 000	69 420	69 420
2025-03-19	185 000	183 637	183 637
Bons du Trésor du Manitoba			
2025-03-05	20 000	19 835	19 835
Province de la Colombie-Britannique, billets			
2025-01-23	190 000	188 676	188 676
2025-02-21	335 000	331 526	331 526
2025-04-11	75 000	74 352	74 352
2025-05-15	20 000	19 737	19 737
Total des titres de marché monétaire		1 095 426	1 095 426
Total des placements		21 806 444	22 275 924

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'obligations / Letko Brosseau Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « normes IFRS de comptabilité » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 5 février 2026.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. Les parts rachetables sont classées comme passifs financiers, car elles comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter contre des espèces ou un autre actif financier à la demande du détenteur de parts. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.



3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 13. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le Fonds applique l'approche simplifiée pour provisionner les pertes attendues prescrite par la norme IFRS 9, qui exige l'utilisation d'une provision pour pertes attendues sur la durée de vie de tous les actifs évalués au coût amorti. Les pertes de valeur sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établisse des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement des parts rachetables

Le Gérant a déterminé que les parts rachetables du Fonds doivent être classées comme passifs, étant donné que les conditions de classification en capitaux propres conformément à la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, ne sont pas remplies.

4. Normes comptables futures

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme, en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers en introduisant un état du résultat global plus structuré. Le Gérant évalue présentement les implications de l'IFRS 18 et son impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2024	2023
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	1 937 459	2 042 546
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	486 498	208 685
Émises au réinvestissement des distributions	68 672	59 671
Rachetées	(137 730)	(373 443)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	2 354 899	1 937 459



6. Évaluation des parts rachetables et distribution

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.

7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 12. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de l'exercice entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite gérés par celui-ci, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

	Gérant \$	Autres parties liées \$
2024		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	-	490
Rachetées	-	-
	-	-
2023		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	-	399
Rachetées	-	-
	-	399

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des opérations.



8. Opérations entre parties liées (suite)

Au 31 décembre, la juste valeur marchande totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Gérant	-	-
Autres parties liées	15 487	14 621
	15 487	14 621

9. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les opérations de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2024 \$	2023 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	7 943 938	6 084 365
Valeur totale des garanties	8 102 828	6 206 206

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Revenus bruts de prêts de titres	7 585	8 253
Charges de prêts de titres	(3 034)	(3 301)
Revenus nets de prêts de titres	4 551	4 952
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

10. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

11. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.



11. Impôts sur le revenu (suite)

Au 31 décembre 2024, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 582 000 \$ (31 décembre 2023 : 362 000 \$), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.

12. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié en obligations. Le Fonds comprend principalement des obligations de sociétés et de gouvernements canadiens, diversifiées entre les émetteurs, les régions économiques, les secteurs et les dates d'échéances. Le Gérant surveille la pondération relative des différents titres à revenu fixe, des secteurs et des pays, et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	2024 % de l'actif net	2023 % de l'actif net
AAA	33,44	27,07
AA	17,82	11,17
A	30,34	45,44
BBB	12,08	14,17
BB	0,76	0,55

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à douze mois. Le Fonds maintient un niveau de trésorerie que le Gérant du Fonds trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les normes IFRS de comptabilité requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent approximativement comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2024 Impact \$	2023 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,25	2 800	300
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	212 000	178 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change puisqu'il ne détient pas de placements investis dans des titres étrangers.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	2024 \$	2023 \$
Moins de 1 an	1 694 983	346 991
1 à 5 ans	10 844 194	11 294 344
5 à 10 ans	7 583 979	5 556 669
Plus que 10 ans	1 057 342	517 124
Total	21 180 498	17 715 128

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant approximatif de 848 000 \$ (31 décembre 2023 : 670 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.

13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.



13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2024	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	-	-	-	-
Obligations	13 108 666	8 071 832	-	21 180 498
Titres de marché monétaire	1 095 426	-	-	1 095 426
	14 204 092	8 071 832	-	22 275 924

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2023	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	103 854	-	-	103 854
Obligations	10 190 190	7 524 938	-	17 715 128
Titres de marché monétaire	106 674	-	-	106 674
	10 400 718	7 524 938	-	17 925 656

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

14. Événements postérieurs à la date de clôture : tarifs douaniers

Plusieurs annonces concernant les tarifs douaniers ont été faites par le gouvernement américain au cours du premier trimestre de 2025. Ces mesures évoluent constamment, tout comme les mesures de représailles annoncées en riposte par le Canada et d'autres pays. Le Gérant continue d'évaluer et de surveiller les risques de marché et l'impact financier des tarifs douaniers, si leur application devait se poursuivre. Il n'est pas possible de prédire avec certitude l'ampleur des conséquences économiques des tarifs douaniers à court et à long terme, ni l'effet potentiel sur la situation financière et la performance future du Fonds. Le Gérant continue de surveiller l'exposition aux risques du Fonds par rapport à son portefeuille de placements afin d'atteindre ses objectifs d'investissement consistant à optimiser les rendements des porteurs de parts.

15. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.